

Reunion ordinaire
du 20 mai 1983.

Le vingt mai mil neuf cent quatre vingt trois à vingt
heures trente, le Conseil municipal s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
Guy Chivaud, maire

Présents : M^e Chiraud, Gouédo, Joseph, Villet, Bordonon,
Allary, Bourreau, Darmant, Phélieau, Gouriveau,
Magne.

Absent - néant.

Date de convocation = 16 mai 1983.

Secrétaire de séance = M^e Allary Francis.

Syndicat de voirie de Montbron-La Rochefoucauld.

Par délibération du Comité Syndical en date du 31 mars 1983,
a décidé de modifier le siège social du Syndicat de voirie qui
sera fixé à la mairie de Marthon.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette modification.

Ouverture de crédits supplémentaires.

Afin de régulariser certains dépassements de crédits ~~sur les~~
~~dépassements de crédits~~ sur les dépenses de l'exercice 1982,
le Conseil municipal, à l'exception de Monsieur Gouriveau,
autorise l'ouverture de crédits supplémentaires aux chapitres
ci-après, par prélevement sur les fonds libres :

chapitre 233 -	9358,66
" 60 -	1292,61
" 62 -	67,00
" 65 -	4,32

Commission communale des Forêts Directs -

Le Directeur des Services Financiers nomme Commissaires
de la Commune de Combiers :

Commissaires titulaires :

M^e Allary Brunet
Bordonon Robert
Duroueix Yves
M^e Villet Gladie
Crépinsek Marie Blaire
M^e Desché Robert

Commissaires suppléants

M^e Ferret Serge
Lhoumier Frédéric
Mazicre Alain
Gralbouze Marcel
Gouédo onésime

M^e Faure Lucien

21

Syndicat de Communes pour le personnel communal = Un seul délégué étant néces-
saire le Conseil municipal désigne M^e Chiraud, maire, comme délégué au
Syndicat de communes pour le personnel communal.

Syndicat de voirie

Le fauchage des chemins eut lieu, suivant le programme du
Syndicat, les 9 et 10 juin 1983.

Voies communales - Délibération après enquête

Le Maire informe le Conseil du résultat de l'enquête publique
ouverte du 21 avril 1983 au 5 mai 1983 sur le projet de clas-
sement des voies communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'avis du Commissaire-enquêteur,

Décide de donner un avis favorable au plan soumis à l'en-
quête et qui restera annexé à la présente délibération.

Déclassement, aliénation et vente de chemins ruraux

Le Maire expose au Conseil, que, suite à la délibération municipale
du 20 novembre 1982, décidaient ^{du projet} de déclassement, d'aliénation et
la vente de chemins ruraux à M^e Faure Hubert, une enquête publique
a eu lieu du 21 avril 1983 au 5 mai 1983,

aucune déclaration contraire n'a été formulée. aucune association
syndicale ne s'est constituée en demandant, conformément aux
articles 69 et 70 du Code rural, à se charger de l'entretien de
ces chemins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et examiné les conclusions
du Commissaire-enquêteur :

Décide, après déclassement et aliénation, la vente à Monsieur Faure
Hubert de ces chemins, à raison de un franc quarante le
mètre carré, frais à sa charge de l'acheteur,

Sollicite l'approbation de cette décision.

Syndicat Horte et Gardonne

Le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Horte et Gardonne
est fait par M^e Damault. Il en ressort que se nous ne proposons aucun projet,
nous serons "oubliés". Il serait donc indispensable d'acheter un terrain ou des
bâtiments et essayer de tout mettre en œuvre pour faire par exemple, un centre de
loisirs.

Fait et délibéré en matiné, les jour, mois et an susdit. Ont signé les membres ci-dessous.